

[Texte]

The Chairman: Be careful with these names. Not everybody wants to be on record with a parliamentary committee.

Mr. Hawkes: —the Ontario Law Reform Commission. There are a lot of potential names. I have no way of knowing if these people have any interest at this point.

Mr. Gauthier: Just table it, Mr. Chairman, and then append it to the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

Mr. Hawkes: I do have another couple of copies if you want one for the Liberal Party, and maybe you could see that Mr. Cassidy got one, too. I have tried to get as extensive a list of possibilities as could be generated in a very few hours. Some of them may not be very good and some of them may be excellent. Somebody needs to investigate them and come back to us with some sense of whether they think they would be worth hearing.

The Chairman: The clerk has agreed to circulate the list to all members of the committee, so the balance will be half against and half for.

Mr. Hawkes: I could not even tell that. It speaks to your familiarity.

Mr. Gauthier: I can tell there are a lot against.

Mr. Daubney: There are a lot against.

• 1630

The Chairman: Is that right?

Mr. Gauthier: God, yes.

The Chairman: Is it then agreed we adjourn until a meeting to be called for next Thursday?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The meeting is adjourned.

Wednesday, March 16, 1988

• 1539

The Chairman: I call to order the meeting of the legislative committee on Bill C-273. We are resuming consideration of the order of reference dated March 7, 1988, on Bill C-273, an Act respecting political rights of public employees.

I will call clause 1 of Bill C-273, but I do so in the absence of members of the opposition on the understanding that this is basically an informational session and we have the required quorum.

• 1540

Our colleague, Mr. David Daubney, is present with us today partly in his capacity as an expert on Bill C-273, and as the father of the bill, can we say, if not the author. Also, of course, he is a member of the committee.

[Traduction]

Le président: Faites attention. Les gens ne veulent pas toujours que leur nom soit associé à un comité parlementaire.

M. Hawkes: ... de la Commission de réforme du droit de l'Ontario. Il y a beaucoup de noms possibles. Je ne saurais dire pour le moment si ces personnes sont intéressées.

M. Gauthier: Déposez les noms, monsieur le président, et joignez cette liste en annexe des *Procès-verbaux et témoignages*.

M. Hawkes: J'ai quelques exemplaires supplémentaires, si vous en voulez un pour le parti libéral; vous pourriez peut-être voir à ce que M. Cassidy en ait un lui aussi. J'ai essayé de dresser une liste aussi complète que possible en quelques heures. Certains noms ne sont peut-être pas très bons, d'autres peut-être excellents. Il faut que quelqu'un étudie cette liste et nous indique s'il vaut la peine d'entendre ces gens.

Le président: Le greffier a accepté de distribuer la liste à tous les membres du comité. Il y aura donc la moitié des témoignages contre et l'autre moitié en faveur du projet de loi.

M. Hawkes: Je ne pourrais pas l'affirmer. Tout dépend de votre connaissance de ces personnes.

M. Gauthier: Je peux dire que beaucoup sont contre.

M. Daubney: En effet.

Le président: Est-ce vrai?

M. Gauthier: Oh oui.

Le président: Vous êtes donc d'accord pour que nous levions la séance afin de nous réunir jeudi prochain?

Des voix: Oui.

Le président: La séance est levée.

Le mercredi 16 mars 1988

Le président: La séance est ouverte. Le comité législatif reprend l'étude de son ordre de renvoi du 7 mars 1988 relatif au projet de loi C-273, Loi sur les droits politiques des fonctionnaires.

Je mets l'article 1 en délibération, mais je constate l'absence des membres de l'opposition. Puisqu'il s'agit essentiellement d'une séance d'information, nous avons le quorum exigé.

M. David Daubney, notre collègue, est ici aujourd'hui en partie à titre d'expert puisqu'il est le parrain du projet de loi C-273, s'il n'en est pas le rédacteur. On sait bien sûr qu'il est aussi membre du Comité.